

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 octobre 2013

POINT IX :
Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 23 pour (unanimité) : les conventions et contrats emportant versement de subvention suivants :

Conventions Affaires générales

Composante université	Date d'arrivée	N°	Partenaire	Objet
UFR SVTE	8 octobre 2013	5489	Monsieur Bernard Paul IUVV UFR SVTE	Convention d'accueil de Monsieur Bernard Paul au sein de l'IUVV. Durée : 3 ans. Versement d'une subvention de 3000€/an à Monsieur Paul.
Gestion de la mobilité	15 octobre 2013	5523	Agence Europe-Education-Formation France Programme Erasmus Mobilité 25 quai des Chartrons 33080 Bordeaux cedex	Contrat financier 2013 dans le cadre du programme d'Education et de Formation Tout au long de la vie – Attribution d'une subvention de 389 000 € pour le projet de mobilité Erasmus 2013/2014.

Conventions Recherche

Conventions à l'approbation du CA du 23 octobre 2013				
Composante - Laboratoire	Référence	Partenaire	Objet	Montant
PAM	2013-0479	AGROSUP	Reversement	3 182 €
Centre Interlangues	2013-0507	Les Presses de l'Université Paris Sorbonne	Convention d'aide à la Publication	1 000 €
Université de Bourgogne	2013-0365	Fondation de coopération scientifique	Appel à projet Recherche - Reversement	75 000 €
CPTC	2012-0808	Editions Lambert	Avenant n° 1 - Prolongation de la convention	3 000 €
Agroécologie	2012-0692	INRA	Acquisition d'un microtome cryostatique pour la plateforme DImaCell	7 500 €
CPTC - Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE	2013-0535	Université de Mulhouse - Editions ORIZONS	Aide à la Publication - Maniérisme et littérature	1 300 €
AGROECOLOGIE - M. Philippe LEMANCEAU	2012-0692	INRA Centre de Dijon	Convention de reversement - Achat d'un microtome	7 500 €

Dijon, le 25 octobre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement